

Synthèse des activités de l'ANIF du Cameroun en 2009

A. STATISTIQUES

Déclarations de soupçon reçues :

2006	2007	2008	2009	Total
181	95	83	119	481

Transmissions en Justice

2006	2007	2008	2009	Total
26	34	27	29	116

B- EVOLUTION DU CORPUS JURIDIQUE DE LA LBC/FT EN 2009

II/ EVOLUTION DU CORPUS JURIDIQUE DE LA LBC/FT EN 2009

Renforcement du corpus juridique par la mise en application des textes suivants :

- 1- **Le Règlement n°0004 /CIMA/PCMA/PCE/SG/08** définissant des procédures applicables par les organismes d'assurances dans les Etats membres de la CIMA dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Ce règlement est signé le 04 octobre 2008 ; mais il est entré effectivement en application au Cameroun en 2009. Son champ d'application englobe toutes les sociétés d'assurances et de réassurance et tous les courtiers d'assurances et de réassurance exerçant dans les Etats membres de la Conférence Interafricaine des

Marchés d'Assurances (CIMA)¹, dont les six Etats de la CEMAC. Ce texte : (a) définit le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme, (b) astreint les organismes d'assurances à la désignation d'un correspondant ANIF et aux obligations de vigilance (connaissance des clients et de leurs affaires), (c) recommande la mise en place des procédures internes de détection et de déclaration des opérations douteuses, et (d) fixe la période minimale de conservation des documents par les organismes d'assurance.

- 2- Le règlement Général de la Commission de Surveillance du Marché Financier** de l'Afrique Centrale. Ce texte est signé le 15 janvier 2009. Il définit, en ses articles 226 à 231, les lignes directrices applicables par les intermédiaires de marché dans le cadre de la lutte contre le blanchiment des capitaux et le financement du terrorisme. Il s'agit en résumé des procédures de vigilance, de connaissance des relations d'affaires, de détection des opérations douteuses et de déclaration à l'ANIF.
- 3- L'Arrêté n°144/CF/MINFI** du 26 mars 2009 fixant le seuil de déclaration des opérations en espèces ou par titres au porteur. Ce texte est pris en application des dispositions de l'article 12 (Al. 3) du Règlement n°01/03-CEMAC-UMAC-CM, qui stipule que « *Tout paiement en espèces ou par titres au porteur d'une somme dont le montant unitaire ou total est supérieur à un seuil fixé par le Comité Ministériel ou à défaut par des dispositions prises par chaque Etat membre, donne lieu à une déclaration précisant l'objet de l'opération, l'origine et la destination des espèces ou titres, ainsi que l'identité des parties, qui est faite à l'Agence Nationale d'Investigation Financière* ».
- 4- Décision n°54/D/MINFI/ANIF** du 03 juillet 2009 modifiant et complétant certaines dispositions de la décision n°001/D/MINEFI/ANIF du 1^{er} mai 2006 portant Règlement Intérieur de l'Agence Nationale d'Investigation Financière. Ce texte qui est pris en application des dispositions de l'article 29 du Règlement n°01/03-CEMAC-UMAC-CM, réprecise les missions des membres statutaires et des services d'appui de l'ANIF.

¹ Etats membres de la CIMA : Bénin, Burkina Faso, Cameroun, Centrafrique, Congo, Côte d'Ivoire, Gabon, Guinée Bissau, Guinée Equatoriale, Mali, Niger, Sénégal, Tchad et Togo.

C-FORMATION ET SENSIBILISATION EN 2009

Le calendrier de formation de l'année 2009 se présente comme suit :

- ✚ Participation de deux personnels du Service des Affaires Générales au séminaire organisé à Mbalmayo du 25 au 27 février 2009 par le Cabinet MCA & Conseil sur « *l'arrimage au nouveau cadre budgétaire et maîtrise du cadre comptable des EPA* ».
- ✚ Participation d'un membre de l'ANIF au séminaire organisé par le Cabinet Price WaterHouse Coopers le 03 avril 2009 à Douala sur « *la prévention des risques de blanchiment d'argent : analyse, contrôle et bonnes pratiques* ».
- ✚ Participation du Directeur et d'un Chef de Cellule au séminaire organisé par le Secrétariat exécutif du Groupe Egmont en marge de sa 17^{ème} session plénière à Doha au Qatar du 24 au 28 mai 2009. Ce séminaire a porté sur divers aspects opérationnels de la lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme.
- ✚ Participation d'un Informaticien du Service de l'Informatique et de la Coopération au séminaire organisé par le Cabinet Bekolo & Partners à Kribi du 04 au 07 août 2009 sur « *les techniques, méthodes d'évaluation et de conception de la sécurité des systèmes d'information* ».
- ✚ Participation d'un Chef de Service et d'un cadre au séminaire organisé à Douala du 05 au 07 août par le Cabinet GAFC sur « *le nouveau cadre budgétaire et comptable harmonisé des établissements publics administratifs* ».
- ✚ Participation d'un membre de l'ANIF au Forum sur « *la lutte contre la corruption dans le milieu des affaires au Cameroun* » organisé par la CONAC du 07 au 09 octobre 2009 à Douala.
- ✚ Participation d'un Chef de Cellule et d'un Informaticien au séminaire organisé à Paris par le Ministère français des Affaires

Etrangères et de la Coopération sur l'exploitation du logiciel de gestion des déclarations de soupçon « PDVF », du 08 au 09 octobre 2009.

- ✚ Participation d'un membre à une table ronde sur le thème « *comprendre les missions, le fonctionnement et les attentes des organismes de contrôle de la gestion publique : Approche créative de la coopération efficace* » avec le Contrôle Supérieur de l'Etat, l'Agence de Régulation des Marchés Publics, la Chambre des Comptes et la CONAC, organisé par le Cabinet Proactive Management.
- ✚ Participation du Directeur, des Membres, des Chefs de Cellules et d'un Analyste à la première phase d'un Programme de formation initié par la Banque mondiale, à Yaoundé du 12 au 16 octobre 2009. Il s'agit d'un Programme reparti en trois phases, les objectifs recherchés étant de former les différents acteurs nationaux de la chaîne de lutte contre le blanchiment d'argent et le financement du terrorisme et de préparer des formateurs nationaux en la matière. Cette première phase a connu un succès réel, avec la participation des magistrats de parquets (4 procureurs), des officiers de police judiciaire (3 OPJ), des personnels des services de renseignement (3 représentants), des représentants de la CONAC, la COBAC, la DGI et la DGD.
- ✚ Participation d'un membre et d'un informaticien à un atelier sur « *la mise en réseau des structures de contrôle des finances publiques* » du 16 au 18 décembre 2009 à Douala.

En ce qui concerne le volet sensibilisation, on peut citer :

- ✚ Les séances de travail organisées en août 2009 entre le Directeur de l'ANIF et les responsables de certaines professions assujetties (banques, EMF, Notaires, avocats, experts comptables). Ces séances de travail avaient un double objectif : (a) Evaluer la collaboration des établissements visités avec l'ANIF dans le cadre de la LBC/FT, (b) expliquer le contexte, les implications et définir les modalités de la mise en application de l'arrêté ministériel n°144/CF/MINFI du 26 mars 2009 fixant le

seuil de déclaration des opérations en espèces ou par titres au porteur.

✚ La communication délivrée par un Chef de Cellule au cours de l'Assemblée Générale de l'ANEMCAM à Douala en décembre 2009. Il était question de sensibiliser les directeurs généraux des établissements de microfinance présents sur les obligations de leurs structures en matière de LBC/FT.

✚ L'organisation des rencontres individuelles avec les responsables de certaines professions assujetties, notamment les établissements de microfinance, du 14 au 19 juin 2009.

Sur un tout autre plan, les responsables de l'ANIF ont apporté leur contribution à divers forums internationaux sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme.

Ainsi, on peut citer dans ce cadre :

- ✚ La participation du Directeur de l'ANIF au Comité de Liaison Anti-Blanchiment (CLAB) le 12 février 2009 à Dakar au Sénégal.
- ✚ La contribution d'un membre de l'ANIF et du Chef de la Cellule, comme Experts, respectivement du 29 au 30 avril 2009 à Bangui et du 7 au 12 juin 2009 à Malabo, à la campagne de sensibilisation des acteurs étatiques et non étatiques sur la lutte contre le blanchiment de capitaux et le financement du terrorisme organisé par le GABAC.
- ✚ La participation d'un Chef de Cellule à une réunion organisée conjointement par la Banque Africaine de Développement et la Banque Mondiale le 14 mai 2009 sur « *les stratégies d'assistance pays pour le Cameroun* ».

D-COOPERATION EN 2009

i) Mission au FIC : Une délégation de l'ANIF conduite par le Directeur assisté d'un Chef de Cellule a effectué une visite de travail au sein du Financial Intelligence Center (FIC) d'Afrique du Sud, du 28 au 30 avril 2009. Il était question, au cours de cette mission, de s'imprégner de l'expérience Sud Africaine en matière de LBC/FT, et d'entamer des

démarches devant aboutir à la signature d'un accord d'échange d'information entre les deux CRF.

ii) Participation à la plénière du Groupe Egmont : L'ANIF a pris part, en qualité d'Observateur, à la 17^{ème} session plénière du Groupe Egmont à Doha au Qatar du 24 au 28 mai 2009. Au terme de ces travaux, l'ANIF est passée du statut d'Observateur à celui de Candidat Officiel à l'admission au Groupe Egmont. La Financial Intelligence Unit de l'Ile Maurice a accepté de co-parrainer le dossier de candidature de l'ANIF avec TRACFIN de France.

iii) Mission à TRACFIN : Du 03 au 11 novembre 2009, le Directeur a conduit une mission de travail au sein de TRACFIN en France. Il a été question au cours des échanges, d'une part de profiter de l'expérience de la CRF française en matière de conduite des investigations, et d'autre part d'examiner la constitution du dossier et la suite de la procédure de la candidature de l'ANIF à l'admission au Groupe Egmont. Sur ce dernier point et de manière consensuelle, un troisième parrain pour l'ANIF, la CENTIF du Sénégal, a été choisi.

iv) Coopération sous régionale : L'ANIF du Cameroun a reçu des délégations des ANIF du Tchad (du 03 au 07 mai 2009) et de Guinée Equatoriale (du 21 au 24 décembre 2009). Ces deux délégations avaient pour mission de s'imprégner de l'expérience et du mode de fonctionnement de l'ANIF du Cameroun.

Ces échanges confirment la crédibilité acquise par l'ANIF du Cameroun auprès des organisations internationales et des CRF homologues, ceci avant même son admission au Groupe Egmont.